**INFORMATIONS : ETUDIANTS ETRANGERS**

CRITERES LINGUISTIQUES :

Les étudiants étrangers non francophones doivent joindre à leur dossier de candidature un certificat de TCF (Test de Connaissance du Français) de niveau B2. Cette attestation devra avoir été fournie au plus tard lors de l’inscription administrative. En l’absence du niveau B2, l’inscription de l’étudiant n'est pas validée. Il est nécessaire de maitriser le français pendant les études à l'Esban, la présentation des étudiants non francophones au diplôme ne peut être effective si le niveau de langue n’est pas jugé satisfaisant par l’équipe pédagogique.

ADMISSIONS - PAYS DE LA ZONE EUROPEENNE :

Pour être recevables à l’admission en 2e année ou en 4e année, les candidats doivent justifier respectivement de 60 ou 180 ECTS obtenus dans un autre État membre de l’Union européenne ou dans un État de l’Espace économique européen appliquant les règles de l’enseignement supérieur en Europe. Rendez-vous [ici](http://www.ehea.info/members.aspx) pour connaitre la liste des pays faisant partie de l’Espace européen de l’enseignement supérieur.

EQUIVALENCES ET CREDITS - PAYS HORS UE :

Les diplômes obtenus hors de l’Union Européenne feront l’objet d’un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français. Ils doivent par ailleurs être traduits en français et leur traduction certifiée par un organisme agréé. Pour les candidats hors de l’Espace européen de l’enseignement supérieur, la validation du semestre d’intégration suivant l’admission entraîne l’attribution des crédits des semestres antérieurs.